

Séance publique du 1 mars 2006

Délibération n° 2006-3233

commission principale : développement économique

objet : **Grand prix du Design - Convention partenariale avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Participation financière de la Communauté urbaine**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 février 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon mène une politique de développement dans les secteurs de la mode pour positionner l'agglomération lyonnaise en tant que Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création. Les secteurs de la mode représentent une filière prioritaire du plan de mandat. De plus, la politique de développement commercial initié au travers du suivi du schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) 2004-2010 fait de la qualité des points de vente de l'agglomération une priorité.

La politique de Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création

Cette politique a donné naissance à une marque : Lyon vision mode. Elle symbolise l'action de développement économique menée par la communauté urbaine de Lyon en partenariat avec les professionnels de la mode et de la création.

L'objectif de cette politique est de positionner Lyon comme la place où s'élaborent des technologies, des concepts, des tendances nouvelles propres à capter les marchés de demain.

Un des axes de développement de cette politique est le soutien à la création, notamment par l'intermédiaire des concours qui permettent de stimuler la créativité.

Un des objectifs de Lyon vision mode est le développement du design ainsi que la valorisation au mieux des designers de l'agglomération lyonnaise.

Par ailleurs, il est important, pour Lyon vision mode, de favoriser la créativité et une décoration de qualité des commerces, l'enjeu étant d'avoir des commerces-mode qui aient une image en adéquation avec le positionnement du territoire sur lequel ils sont implantés. On peut citer l'exemple de Milan qui compte des magasins de très grande qualité au niveau de leur aménagement intérieur, ce qui concourt également à faire de cette ville une ville de mode.

En outre, cette problématique accompagne la politique de développement commercial menée par la communauté urbaine de Lyon. Pour rappel, la Communauté urbaine intervient dans la définition d'une stratégie de développement commercial sur le territoire et s'intéresse à la qualité de l'offre commerciale.

Dans ce cadre-là, la communauté urbaine de Lyon a souhaité soutenir, en 2006, le concours initié par la chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) : grand prix du Design points de vente, afin que celui-ci puisse asseoir sa notoriété et prendre l'ampleur nécessaire pour que son fonctionnement futur se fasse à travers des initiatives privées.

Le grand prix du Design

Cet événement est piloté par la chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) en partenariat avec le centre du design Rhône-Alpes et des acteurs privés et s'inscrit plus largement dans la démarche de gouvernance économique Grand Lyon, l'esprit d'Entreprise ;

- Les objectifs du concours :

- . promouvoir la thématique du design comme composante de développement,
- . inciter les commerçants à travailler en collaboration avec des professionnels du design pour la création ou la rénovation de leurs espaces de vente,
- . stimuler la qualité des aménagements intérieurs et extérieurs,
- . récompenser l'innovation et la modernisation des commerces et favoriser les effets d'entraînement auprès de toutes les filières,
- . développer une image de modernité des commerces ;

- Cet événement se décline en deux opérations distinctes :

. le grand prix du Design points de vente : troisième édition d'un concours organisé par la CCIL et ses partenaires visant à récompenser l'innovation et la modernisation des commerces,

. le deuxième salon Vitrines et tendances, mettant en scène des professionnels de l'équipement et de l'aménagement des points de vente, qui se déroulera les 26, 27 et 28 mars 2006 au palais des congrès de Lyon. La remise du grand prix du Design points de vente devant intervenir le 27 mars à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon afin de créer une synergie entre les deux événements ;

- L'éligibilité au concours :

Parmi les 25 000 ressortissants de la CCIL, il s'agit de ceux qui ont réalisé des travaux de création ou de rénovation accompagnés par un professionnel du design. Ces travaux doivent avoir été effectués depuis moins de trois ans.

- Le prix :

Cinq binômes seront primés chaque année plus un supplémentaire pour la meilleure vitrine, avec une remise officielle d'un trophée à la CCIL, le 27 mars 2006 ;

Les retombées des éditions 2004 et 2005

Le concours ne cesse de monter en puissance chaque année avec une augmentation du nombre de candidats (62 en 2004, 80 en 2005 et près de 100 en 2006) et des retombées dans la presse locale et nationale de plus en plus importantes.

Le concours a donc réussi à se poser en moins de trois ans comme l'un des événements phares du monde des commerçants lyonnais avec, semble-t-il, un réel effet d'incitation à la requalification qualitative de locaux commerciaux.

Les critères d'évaluation

L'évaluation du présent événement reposera sur trois critères :

- le nombre de commerçants participant à l'opération,
- la couverture de l'événement par la presse,
- la visibilité de la démarche Lyon vision mode ;

Le budget

Emplois	Montant (en € HT)	Ressources	Montant (en € HT)
édition de documents-concours	9 000	chambre de commerce et d'industrie de Lyon	40 000
présence sur le salon	22 000	Communauté urbaine	15 000
événement de remise des prix	77 000	Unibail	17 000
ingénierie du projet-concours	15 000	Altaréa	17 000
prospection des candidats		Rodamco	17 000
relations presse		Lyonnaise de banque	17 000
trophées	5 000	autres partenaires	5 000
total	128 000	total	128 000

Il est proposé que la communauté urbaine de Lyon intervienne en 2006 au profit de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon à hauteur de 15 000 € pour permettre la réalisation du grand prix du Design ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Donne un avis favorable à la signature de la convention avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon et au versement d'une participation d'un montant de 15 000 € pour le grand prix du design.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention d'application.

3° - La dépense correspondant à 15 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 657 380 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,